

FICHE <b>009</b>	ARTISTE <b>PIERRE CHEVALLEY JEAN-PAUL MICHEL</b>	BÂTIMENT Tribunal cantonal	TYPE DE PROCÉDURE concours d'idées général - 1 <sup>er</sup> tour concours de projets sur invitation - 2 <sup>e</sup> tour	JURY (SUITE) MEMBRES DU JURY Bruno Baeriswyl artiste peintre René Berger ancien directeur du MCBA Erika Billeter Pierre-Robert Gilliéron représentant utilisateur Henri Presset artiste sculpteur Jean Scheurer artiste peintre MEMBRES SUPPLÉANTS André Rouyer architecte, Service des bâtiments François Kern adjoint du secrétaire général de l'ordre judiciaire
	TITRE DE L'ŒUVRE <b>LIGNE DE LUMIÈRE</b> intervention au sol, installation lumineuse	LIEU route du Signal 8 1018 Lausanne	JURY PRÉSIDENT DU JURY Eric Musy Musy & Vallotton architectes DÉLÉGUÉ CCAC Bernard Glasson	
	RÉALISATION 1988	N° BÂTIMENT 132.16425		
		REMARQUE cf. plaquette architecture #9		



Le tracé débute en contrebas de la volée de marches extérieure, franchit le seuil, traverse la zone d'accueil, gravit les escaliers (non sans se plier à la géométrie de leurs marches) et pousse une pointe dans la grande salle d'audiences. Quand elle est incrustée dans le sol et les murs, la ligne est en marbre blanc du Brésil, piqué de cristaux comme autant de petits brillants qui lui confèrent une luminosité propre; en superstructure, elle est relayée par des tubes de néon fixés à des supports métalliques qui reviennent au-dessus de l'entrée. En fait, ces deux lignes définissent un plan invisible qui coupe de biais l'espace toute hauteur du hall central, dispositif qui renforce peut-être le refus de la symétrie évoqué plus haut. Avec une extrême simplicité, l'intervention dépasse son inspiration conceptuelle pour se déployer dans un registre saturé de symboles et d'interprétations. La ligne interroge le thème du franchissement, [...] la ligne engage l'autre côté. Avec la porte, le mur, le seuil, l'escalier... elle fait partie de ces objets ordinaires qui ont la capacité de révéler nos façons de raisonner et d'arraisonner le monde.

*Nadja Maillard*

*Extrait de « Vaud. Art et architecture »*

*Editions Favre, 2014*

---

**MATÉRIAUX**

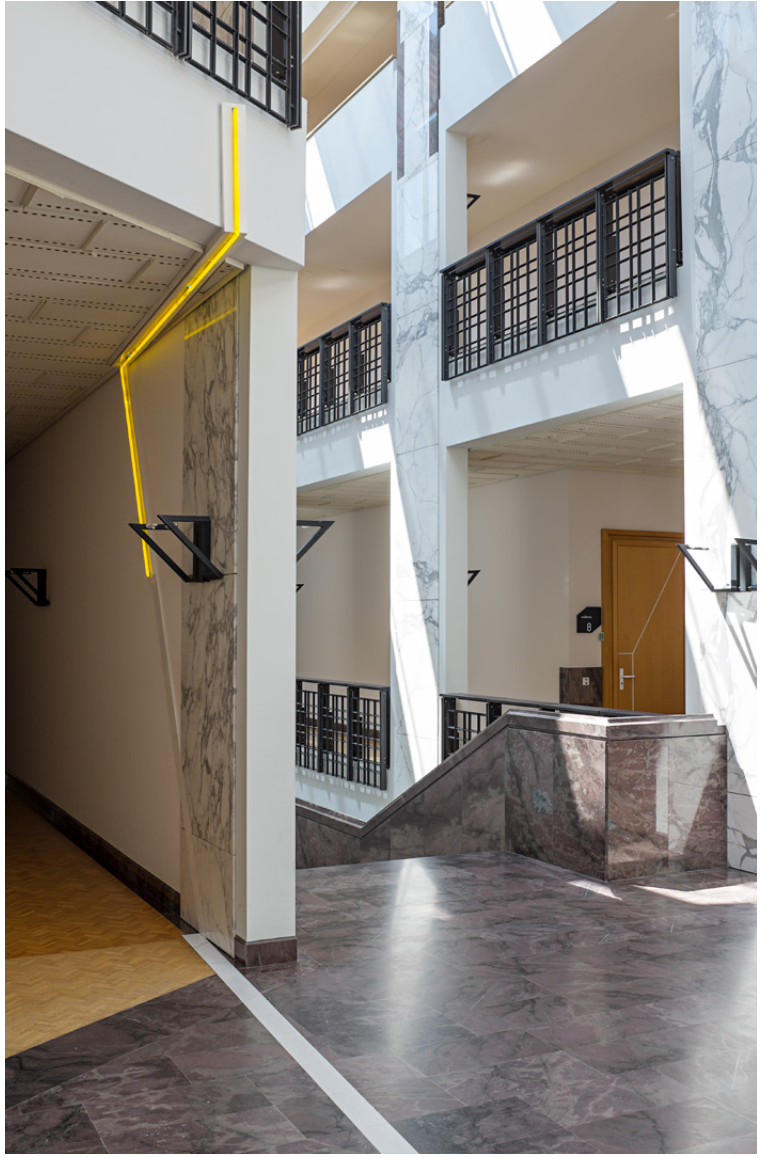
Marbre blanc du Brésil, tube de néon.

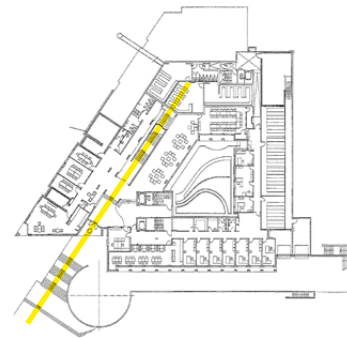
Chevalley est professeur de peinture à l'ECAL de 1973 à 1991. Parallèlement à la peinture, il pratique également la gravure, éditée notamment par la Galerie Franz Mäder à Bâle. Par ailleurs, il réalise avec le sculpteur Jean-Paul Michel de nombreux ouvrages intégrés à l'architecture comme, par exemple, au Tribunal cantonal à Lausanne en 1984 - 86.

Les recherches picturales de Chevalley se concentrent sur le blanc, le noir, le gris; il questionne l'espace ouvert ou fermé, soutenu par les gris de la lumière diffuse. La forme est carrée, stricte, stable, et la main est présente. Dès 1973 interviennent Les Ecritures comme éléments qui structurent le tableau et introduisent une dimension humaine, lisible et illisible. Des traits noirs, des signes, des graphies ont le tremblement et l'hésitation du souffle. [...]

Les dernières peintures regorgent de couleurs. Celles-ci sont si prégnantes qu'elles se laissent oublier. Les noirs sont colorés, les blancs ouvrent des espaces; la valeur règne et définit le monde: l'ouvert et le fermé, le jour et la nuit, l'infini et la profondeur. Le carré est resté. Le noir devient immense, bleuté et ténébreux. Le geste est libre, au centre du tableau, direct, rapide, sensible; il pose la couleur vive, à l'email, saturée. Ce chemin est comme celui de la méditation et de la prière, la lente et longue préparation de la plage d'écriture, habitée, nourrie du long travail de l'artiste qui superpose une infinité de couches de peinture jusqu'à la profondeur atteinte. [...]

*d'après Nicolas Raboud, 1998*





## PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, en application de la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 et de son Règlement du 28 décembre 1979 concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat (RAABE), ouvre un concours d'idées pour l'animation artistique du hall principal du nouveau Palais de Justice, qui sera construit pour le Tribunal cantonal, sur la propriété de l'Hermitage à Lausanne.

L'animation artistique doit être conçue selon l'esprit et les fonctions du Tribunal; elle peut être traitée en particulier en accord avec certains éléments d'architecture. Les traitements peuvent être imaginés de multiples façons, selon les éléments et les matériaux choisis. En tout état de cause, il est important d'éviter l'aspect « rapporté ». Il est souhaitable que les œuvres proposées constituent un complément qualitatif de l'expression architecturale afin que soit préservée l'unité de conception du bâtiment.

## ARTISTES PARTICIPANTS – CONCOURS D'IDÉES

Jean-Claude Schauenberg LAUSANNE  
Georges Jaquier RANCES  
Jean Otth LAUSANNE  
Pierre Chevalley, Jean-Paul Michel  
YVERDON-LES-BAINS  
Pierre Oulevay LAUSANNE  
Olivier Estoppey, Marlène Zaugg BEX  
Thérèse Meyer RENENS  
Gaspard Delachaux VALEYRES-SOUS-URSINS  
Bernard Blanc NOVILLE  
André Gasser LAUSANNE  
Bernard Zürcher CUDREFIN  
Claude Lindegger TOUR-DE-PEILZ  
Luis De La Rosa RENENS  
Gilbert Jolliet LAUSANNE  
Roland Guerite, Yves Dana LAUSANNE  
Sylvia Krenz-Bovet ÉPALINGES  
Georges-Claude Bracher PRILLY  
Michel Bosson LAUSANNE  
André Gigon PULLY  
J.M.G. Design Group PAYERNE  
Dorel GeorgesCU LAUSANNE  
Edith Bianchi LAUSANNE  
Christine Jaccoud LAUSANNE  
Michel Jaquier, Etienne Krähenbühl  
BOFFLENS, AGIEZ

## ARTISTES PARTICIPANTS – CONCOURS D'IDÉES (SUITE)

Kurt Von Ballmoos, M. Jaques PULLY  
Michel Vouga LAUSANNE  
Yves Jobin PRILLY  
Lorenz Nussbaumer LAUSANNE

## EXAMEN DES PROJETS – CONCOURS D'IDÉES

Le jury s'est réuni les 9 et 10 novembre 1982 à Saint-Sulpice.

Le jury décide de procéder à la sélection des propositions par tours éliminatoires. Au premier tour sont écartées 14 propositions manifestement insuffisantes par rapport à l'objectif du concours. Au deuxième tour, le jury décide de ne pas retenir 8 propositions qui, malgré différentes idées intéressantes et certaines qualités plastiques, ne sont pas suffisamment convaincantes. Au troisième tour, le jury procède à l'examen des 6 propositions restant en compétition. Il décide d'en retenir 5.

Au terme de ses délibérations, le jury considère qu'il n'est pas en mesure de recommander une proposition au maître de l'ouvrage. Il propose en conséquence d'organiser un deuxième tour sur la base des 5 propositions retenues.

## ARTISTES INVITÉS – CONCOURS DE PROJETS

Jean-Claude Schauenberg LAUSANNE  
Georges Jaquier RANCES  
Jean Otth LAUSANNE  
Pierre Chevalley, Jean-Paul Michel  
YVERDON-LES-BAINS  
Pierre Oulevay LAUSANNE

## EXAMEN DES PROJETS – CONCOURS DE PROJETS

Le jury s'est réuni les 20 et 21 avril 1983 au Département des travaux publics à Lausanne.

Le jury relève l'effort de présentation fait par les concurrents. Il procède à l'examen détaillé de chacun d'eux et constate que deux projets répondent plus adéquatement aux conditions du concours, il s'agit du projet de Jean Otth et de celui de Pierre Chevalley & Jean-Paul Michel.

## BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de: CHF 115 000.- TTC.

## CHOIX DE L'ŒUVRE

Au terme de ses délibérations et après avoir passé en revue une dernière fois tous les projets, le jury recommande, à l'unanimité, au maître de l'ouvrage, le projet *Ligne de lumière* dont les auteurs Pierre Chevalley et Jean-Paul Michel devront être mandatés pour, en collaboration avec les architectes et avec l'accord de la Commission de construction, en assurer la mise en œuvre.

## CRITIQUE DU PROJET RETENU

Le jury constate que le projet présenté reste fidèle à la qualité qui avait été relevée dans la proposition initiale: « Le parti architectural fortement affirmé a le mérite d'envisager l'occupation de l'espace disponible sous la forme d'un parcours lumineux ».

Le cheminement lumineux débute avant l'entrée pour amener au hall, se poursuit par la salle d'audiences, occupe la verrière et revient au hall d'entrée en constituant une boucle. Ce ruban lumineux est concrétisé par la combinaison heureuse de deux éléments simples; bande de marbre blanc éclairé d'une part et tube de néon sur un support métallique blanc d'autre part.

Le projet dépasse son inspiration conceptuelle, pour devenir à la fois peinture et sculpture. Il est en outre doublement dynamique par le parcours auquel il engage et par les interventions des personnes qui traversent le plan lumineux. De plus, cette raie lumineuse est un élément d'orientation qui peut contribuer à sécuriser les usagers d'un tel bâtiment; ceux-ci peuvent même y trouver une dimension symbolique dans sa simplicité et dans sa pureté exemplaire.

La conception globale relève ainsi d'un classicisme original.

## ARCHITECTES MANDATAIRES

Musy & Vallotton architectes LAUSANNE  
avec Ivan Kolecek